

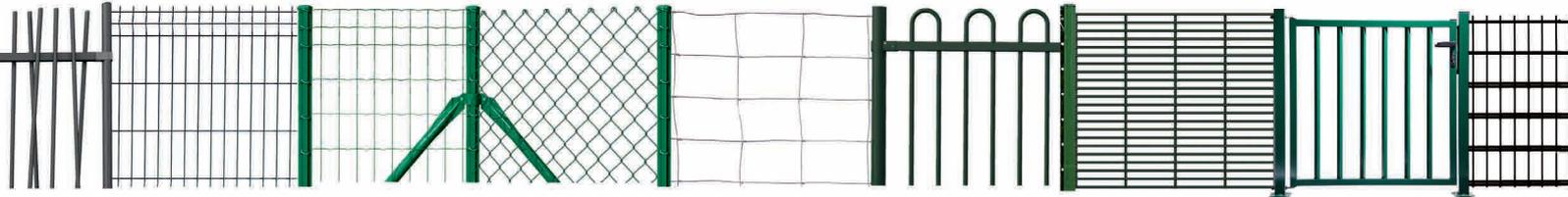
**THOMAS**  
NÉGOCE

05 65 98 08 08

[contact@thomasnegoce.fr](mailto:contact@thomasnegoce.fr)

# Moreda Riviere Trefilerías

## CATALOGUE FRANÇAIS



**MRT**  
MOREDA RIVIERE  
TREFILERIAS

## MRT EN RÉSUMÉ

**+150 ANS** D'EXPIÉRIENCE  
FERONT TOUJOURS  
LA DIFFÉRENCE

Moreda Riviere Treflerías (MRT) est le fabricant leader de la clôture en Espagne et un des principaux référents en Europe. Ses plus de 150 ans d'expérience se reflètent dans la qualité de ses produits et services, qui du reste se traduisent par une croissance continue ces 10 dernières années, ainsi qu'une gamme chaque fois plus ample.



**LEADER  
EN ESPAGNE**



**2 USINES**  
GIJÓN: 85.000 m<sup>2</sup>  
BARCELONA: 180.000 m<sup>2</sup>



**+ 400  
EMPLOYÉS**



**+ 60  
PAYS**



**+ 140.000  
TONNES PAR AN**

La sécurité au travail étant une priorité, MRT s'applique constamment afin d'assurer un environnement de travail sans blessures ni maladies pour toutes les personnes qui participent à ses activités. Et ce, allant même au-delà des exigences légales, par exemple en éliminant totalement l'utilisation d'isocyanate de triglycidyle (TGIC) dans la fabrication de ses produits plastifiés. Ces efforts ont été récompensés par l'obtention de la certification ISO 45001:2018.



MRT est une entreprise respectueuse de l'environnement et possède à ce titre la certification ISO 14001:2015 concernant la fabrication de clôtures et fils.

## LA FORCE DE CELSA GROUP™

MRT bénéficie d'une situation privilégiée du fait de son appartenance à CELSA Group™, 1er Groupe sidérurgique privé en Espagne. En effet, le fil machine, principale matière première de MRT, est fabriqué par CELSA Group™, permettant ainsi le contrôle en interne de la totalité du processus productif et une traçabilité exceptionnelle des produits fabriqués.

**+ 28.000 emplois directs et indirects**  
**Chiffre d'affaires: + 5.000 millions d'euros / an**  
**Production: + 7 millions de tonnes / an**  
**8 millions de tonnes de ferraille recyclée chaque année**



Avec plus de 120 centres de travail répartis dans 11 pays, CELSA Group™ est le 1er producteur d'acier circulaire en Europe. A ce jour, 93% du matériel utilisé pour sa production d'acier provient du recyclage et 100% des produits fabriqués sont recyclables à l'infini.

CELSA Group™ s'est fixé 2 objectifs pour 2025: éliminer la totalité des déchets issus de sa production et réduire de 70% ses émissions de CO2 de niveau 1 et 2. Et pour 2040, celui d'être la première compagnie industrielle «Net positive».



**1<sup>er</sup> Producteur d'acier circulaire  
en Europe**

## NOS VALEURS

*Honnêteté - Humilité - Persévérance créative - Approche innovante - Travail en équipe - Passion*

# INDEX

## 1. PANNEAUX RIGIDES

### A - Panneaux Résidentiels

Eco.....	6
Brico-Héracles® .....	6
Exotic® .....	6

### B - Panneaux Professionnels

Héracles® .....	7
Héracles® Medium.....	7
Double Fil.....	7
Kit d'occultation Héracles® PVC.....	7

## 2. GAMME BARREAUDAGE

Panneau Plat Plus.....	8
Carré Plus.....	8
Biseauté Plus.....	8
Exotic® Plus.....	8
Exotic® Plus Non Passant.....	8
Bali® Plus.....	8
Tôle perforée Plus.....	9
Ondas Plus.....	9
Diabolo Plus.....	9
Tubes Passants Plus.....	9
Tubes Plus.....	9

## 3. ROULEAUX SOUDÉS JARDITOR® ET FLORITOR®

### A - Jarditor®

Jarditor® Brico.....	10
Jarditor® Classic.....	10
Jarditor® Super.....	10

### B - Floritor®

Floritor®.....	10
----------------	----

## 4. ROULEAUX SIMPLE TORSION

Simple Torsion Galvanisé.....	11
Simple Torsion Galvanisé Plastifié.....	11

## 5. POTEAUX

### A - Gamme Résidentielle

Poteau T (Jambe de force L).....	12
Poteau Quickfix® (Jambe de force Quickfix®).....	12
Poteau Prémonté.....	12

### B - Gamme Professionnelle

Easyclip®.....	13
Profix®.....	13
Héracles®.....	14
Carré 60x60.....	14
Accessoire Panneau Mur .....	14

### C - Gamme Barreaudage

Poteau Rond Ø 60 .....	15
Poteau Carré 60x60 .....	15

### D - Accessoires de pose

Fil de tension, fil d'attache, tendeurs, agrafes et pinces.....	16
---	----

## 6. SAFETY

Système Safety Light MRT .....	17
Système Safety Heavy MRT .....	18

## 7. SECURITY

MRT Security .....	19
--------------------	----

## 8. PORTILLONS ET PORTAILS

### A - Portails Battants

#### A1 - Gamme Résidentielle

ECO.....	20
Résidentiel.....	20
Panneau Exotic®.....	20

#### A2 - Gamme Professionnelle

Classic Grillagé.....	21
Héracles®.....	21
Diabolo Plus.....	21
Classic Pro Barreaudé.....	22
Biseauté Plus.....	22
Bali® Plus.....	22
Exotic® Plus.....	23
Exotic® Plus Non Passant.....	23
Perforé Plus.....	23
Ondas Plus.....	23
Rondo Plus.....	24
Tubes Plus.....	24
Tubes Passants Plus.....	24

### B - Portails Coulissants LIGHT .....

### C - Portails Coulissants PRO .....

### D - Portails Autoportants LIGHT .....

Remplissages - Portails Coulissants et Autoportants.....	26
--	----

## 9. ROULEAUX GRILLAGE NOUÉ

### A - Grillage noué HJ MRT®

Léger HJ MRT® .....	28
Lourd HJ MRT® .....	28
Super lourd HJ MRT® .....	28

### B - Grillage noué FK MRT®

FK MRT® .....	29
---------------	----

### B - Grillage noué XK MRT®

XK MRT® .....	29
---------------	----

## 10. ROULEAUX GRILLAGE SOUDÉ AUTOROUTE

Soudé Autoroute.....	30
----------------------	----

## 11. ROULEAUX MAILLES CARRÉES

Soudé Maille Carrée.....	30
--------------------------	----

## 12. ROULEAUX TRIPLE TORSION

Triple Torsion.....	30
---------------------	----

## 13. RONCE ET CÂBLE LISSE

### A - Ronce

Erizo® et Dardo®.....	31
Iowa et Bravo® .....	31

### B - Câble Lisse

Câble Lisse MRT .....	31
-----------------------	----

## 14. FIL

Fil.....	32
----------	----

## 15. POINTES ET CRAMPILLONS

Pointes et Crampillons.....	32
-----------------------------	----

## 16. AUTRES

Panneau Serrurier.....	33
Clôture de chantier.....	33
Etendoir à linge.....	33

## 17. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

C.G.V.....	34
------------	----

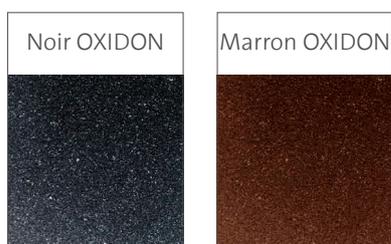
# BARÊME COULEURS

## 10 COULEURS RAL STANDARDS SANS PLUS VALUE

**Minimum 10 pièces si référence non stockable** **Tarif**  
(Panneaux, poteaux, portails, barreaudage)



## OXIDON



**Minimum 10 pièces** **Tarif + 20%**  
(Panneaux, poteaux, portails, barreaudage)

## MAJORATIONS SI AUTRES COULEURS RAL



**10 - 20 pièces** **Tarif + 20%**  
(Panneaux, poteaux, portails, barreaudage)

**21 - 39 pièces** **Tarif + 15%**  
(Panneaux, poteaux, portails, barreaudage)

**A partir de 40 pièces** **Tarif + 10%**  
(Panneaux, poteaux, portails, barreaudage)

# GUIDE

## SYMBOLES



Dimensions de la maille



Diamètre



Section profils



Longueur

## GAMME DE FILS



Galvanisé normal - CLASSE D - selon norme UNE-EN 10244-2



Galvanisé riche - CLASSE A - selon norme UNE-EN 10244-2



Galvanisé riche (Classe A) + ECOVER®



ZnAl® Classe A, B ou AB



Galvanisé normal (Classe D) et plastifié

## COULEURS



Autres couleurs RAL et Oxidon possibles

## GARANTIE



10 Ans de garantie - Consulter conditions d'application

## NOUVEAUTÉ



Nouveauté

Les panneaux soudés plastifiés garantissent robustesse et esthétique à votre clôture.  
Poteaux complémentaires: EASYCLIP®, PROFIX®, QUICKFIX®, HÉRCULES® et 60x60 MRT.

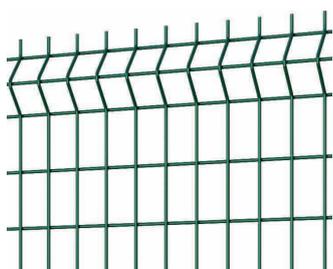
## A - PANNEAUX RÉSIDENTIELS



Solution économique à usage résidentiel.

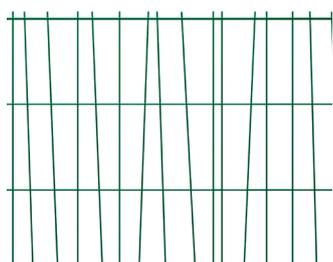
<b>ECO</b>	Ø 4,00 mm	200x55 mm	
Hauteur (mm)	De 625 à 2.025		Vert 6005
Longueur (mm)	2.000		Gris * 7016
Revêtement	Galvanisé et plastifié		

\* Disponible hauteurs 1,00m, 1,20m et 1,50m.



Excellent rapport qualité prix. Deux longueurs de panneaux disponibles.

<b>BRICO-HÉRCULES®</b>	Ø 4,00 mm	100x55 mm	
Hauteur (mm)	De 625 à 2.025		
Longueur (mm)	2.500		
Revêtement	Galvanisé et plastifié		



Une solution esthétique à un prix économique. Double fil sur les fils extrêmes horizontaux.

<b>PANNEAU EXOTIC®</b>	Ø 5,00 mm	Fils verticaux distribués de manière aléatoire	
Hauteur (mm)	925 / 1.225 / 1.525		
Longueur (mm)	2.000		
Revêtement	Galvanisé et plastifié		



03.22

# PANNEAU HÉRCULES®

## B - PANNEAUX PROFESSIONNELS



### HÉRCULES®

∅ 5,00 mm

200x55 mm

Hauteur (mm)	De 625 à 2.425
Longueur (mm)	2.500
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



La référence du marché. Il est idéal pour les sites industriels, administratifs, aéroports, parcs et jardins.



### HÉRCULES® MEDIUM

∅ V 4,00 mm  
H 5,00 mm

200x55 mm

Hauteur (mm)	De 1.025 à 2.025
Longueur (mm)	2.500
Revêtement	Galvanisé et plastifié



La solution professionnelle à prix modéré.



### DOUBLE FIL

∅ V 5,00 mm  
H 6,00 mm ou ∅ V 6,00 mm  
H 8,00 mm

200x55 mm

Hauteur (mm)	De 800 à 2.000
Longueur (mm)	2.490
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Résistance et rigidité optimale pour les sites nécessitant un degré de sécurité élevé.



### KIT D'OCCULTATION HÉRCULES® PVC

· Lames en PVC

Hauteur (mm)	De 1.025 à 1.925		
Couleurs	Quartz Bois clair Vert Anthracite		

\* Disponible seulement en vert et anthracite.

Le Kit d'occultation est composé de lames en PVC. Il est compatible avec tous nos panneaux à plis de longueur 2,00 et 2,50 m et ne nécessite aucun entretien.

Les grilles barreaudées MRT combinent sécurité, robustesse et élégance.



## PANNEAU PLAT PLUS

← L → 2.700 mm   $\varnothing$  5,00 mm  
H 6,00 mm

Hauteur (mm)	De 700 à 2.200
Encadrement (mm)	horizontal 40x40x1,5 / vertical 30x30x1,5
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



## CARRÉ PLUS

← L → 2.700 mm  Barreaux: 35x35x1,5 mm Vide entre barreaux: 90 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.400
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



## BISEAUTÉ PLUS

← L → 2.700 mm  Barreaux: 25x25x1,5 mm à 45° Vide entre barreaux: 91,72 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Exotic® Plus



Exotic® Plus non passant

## EXOTIC® PLUS

## EXOTIC® PLUS NON PASSANT

← L → 2.475 mm  32 Barreaux:  $\varnothing$  25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.400
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



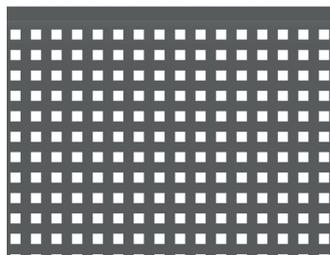
## BALI® PLUS

← L → 2.475 mm  32 Barreaux: 25x25x1,0 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.400
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Le barreaudage de MRT, montage facile et rapide, sans soudures.



## TÔLE PERFORÉE PLUS

← L → 2.475 mm

Tôle galvanisée.  
Épaisseur: 1,5 mm

Perforation:  
30x30 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 1.500	
Encadrement (mm)	horizontal 40x40x1,5 / vertical 30x30x1,5	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	



## ONDAS PLUS

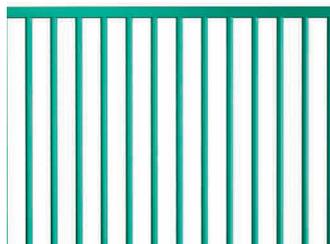
← L → 2.700 mm

Barreaux:  
Ø 20x1,5 mm

Vide entre barreaux:  
100 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000	
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Conforme à la norme UNE EN 1176-1



## DIABOLO PLUS

← L → 2.475 mm

Barreaux:  
Ø 25x1,5 mm

Vide entre barreaux:  
70 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000	
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	



Tubes Passants Plus



Tubes Plus

## TUBES PASSANTS PLUS TUBES PLUS

← L → 2.700 mm

Barreaux:  
Ø 20x1,5 mm

Vide entre barreaux:  
100 mm

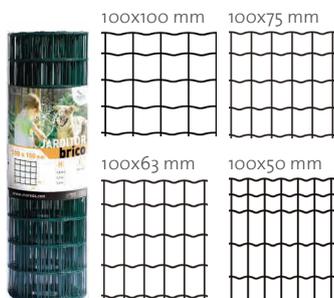
Hauteur (mm)	De 600 à 2.000	
Lisse haute et basse (mm)	40x40x1,5	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	



# BALI® PLUS

## A - JARDITOR®

Le Jarditor® est un grillage soudé plastifié, idéal pour clôturer les jardins et les zones résidentielles. Ses fils horizontaux ondulés et sa lisière supérieure lui confèrent esthétique et robustesse.



La version économique.

### JARDITOR® BRICO

← L → 10 / 20 / 25 m    Ø 2,10 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000
Maille (mm)	100x100 / 100x75 / 100x63 / 100x50
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluididisation

Vert  
Gris \*

\* Disponible uniquement pour le Jarditor® Brico 100x50 hauteurs 1,00m, 1,20m et 1,50m.



La version universelle.

### JARDITOR® CLASSIC

← L → 25 m    Ø 2,50 mm

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000
Maille (mm)	50X50 / 100x50
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluididisation

Vert  
Gris \*

\* Disponible uniquement pour le Jarditor® maille 100x50, hauteurs 1,00m, 1,20m, 1,50m 1,80m et 2,00m.



La version haut de gamme.

### JARDITOR® SUPER

← L → 25 m    Ø 3,00 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000
Maille (mm)	50x50
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluididisation

Vert

## B - FLORITOR®



Pour délimiter les massifs de fleurs, jardins et potagers.

### BORDURE FLORITOR®

← L → 10 m    V 3,00 mm  
H 2,00 mm

Hauteur (mm)	De 400 à 900
Maille (mm)	155x85
Revêtement	Galvanisé et plastifié par extrusion

Vert

Caractérisé par ses mailles en forme de losange, le grillage simple torsion est une solution économique qui s'adapte à tous les types de terrains. Il s'installe avec le poteau Quickfix® ou le poteau "T".



- Rouleau compacté
- Rouleau non compacté

## GALVANISÉ



Bouclage Haut et Bas

ou



Picots défensifs

∅ 1,80 à 3,90 mm

Hauteur (mm)	De 650 à 4.000
Longueur (m)	10 / 12,5 / 15 / 18 / 25
Maille (mm)	30x30 / 40x40 / 50x50
Revêtement	Galvanisé standard / Galvanisé riche



- Rouleau compacté
- Rouleau non compacté

## PLASTIFIÉ



Bouclage Haut et Bas

ou



Picots défensifs

∅ 1,80 à 4,40 mm

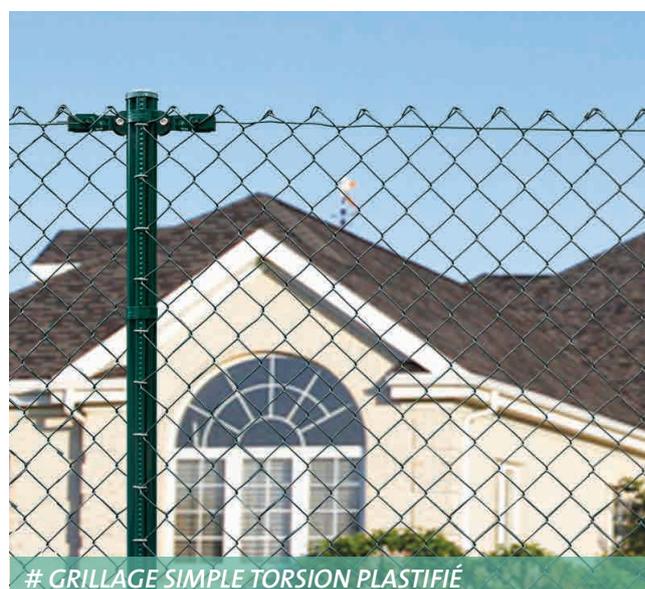
Hauteur (mm)	De 650 à 4.000
Longueur (m)	10 / 12,5 / 15 / 18 / 20 / 25
Maille (mm)	40x40 / 50x50
Revêtement	Galvanisé et plastifié par extrusion



# JARDITOR® SUPER



# BORDURE FLORITOR®



# GRILLAGE SIMPLE TORSION PLASTIFIÉ

## A - GAMME RÉSIDENTIELLE

Jambe de force L



<b>T</b>	Poteau plastifié 30x30 mm 35x35 mm (H 2,50m)	Poteau post-galva 30x30 mm (H 1,50 et 1,70m) 35x35 mm (H 2,00m) / 35x35 (H 2,50m)	
	Hauteur (mm)		De 1.000 à 2.500
	Jambe de force		25x25 mm (Plastifié) - 30x30 mm (Post-galvanisé)
Revêtement		Plastifié sur grenailé / Post-galvanisé	
			Vert 6005 Gris* 7016

\* Disponible hauteurs 1,50m 1,75m et 2,00m.

Il peut s'installer avec du grillage simple torsion et du grillage soudé Jarditor®.

Jambe de force Quickfix®



<b>QUICKFIX®</b>	Poteau: Ø 48 / 80 mm	Jambe de force: Ø 38 / 48 mm	
	Hauteur (mm)		De 650 à 3.000
	Résistance I/V (cm)		2,01 / 5,89
Revêtement		Galvanisé / Galvanisé et Plastifié	

Son profil rond et sa crémaillère permettent une installation rapide et facile. Option avec platine soudée.

### Accessoires:

1- Collier: polyamide / métal



2- Accessoire fixation métal pour: panneaux / grillage



3- Platine Poteau polyamide



4- Platine Jambe force polyamide



Option- Poteau avec bavolet



### POTEAU PRÉMONTÉ

	Poteau: Ø 48 mm	Jambe de force: Ø 38 mm	
	Hauteur (mm)		De 1.250 à 2.350
	Résistance I/V (cm)		2,01
Revêtement		Galvanisé / Galvanisé et Plastifié	
			Galva Vert 6005

Il est livré avec tous les accessoires montés. Existe en version démarrage (droit ou gauche), intermédiaire, angle et renforcement.

### Accessoires:

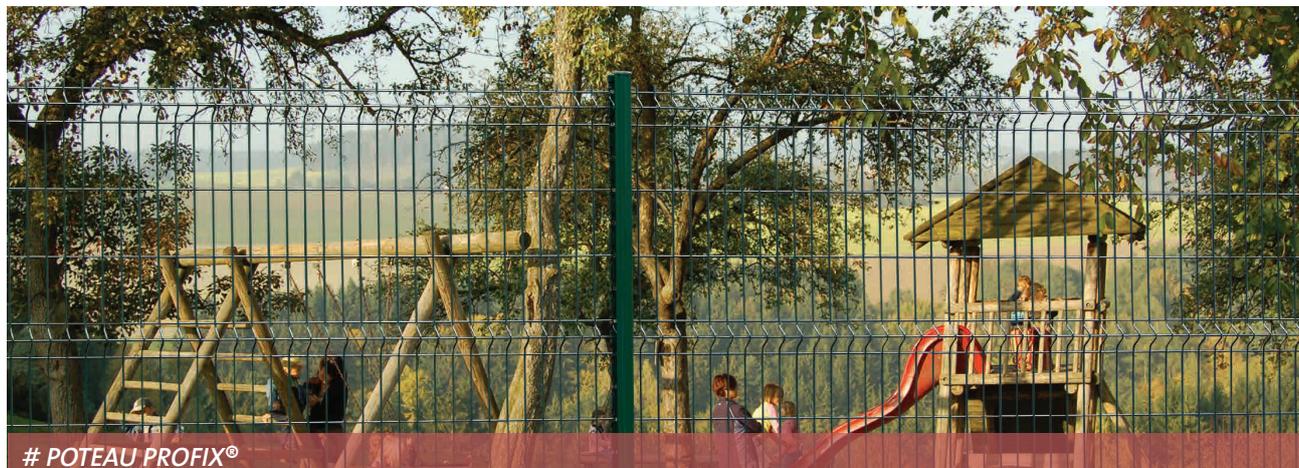
1- Platine Poteau acier



2- Platine Jambe de force acier



## B - GAMME PROFESSIONNELLE



### EASYCLIP®

Poteau:  
66x50 mm

Hauteur (mm)	De 700 à 3.200
Résistance I/V (cm)	7,18
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et Plastifié / Post-galvanisé



Grande résistance et adaptabilité. Il permet les angles à 90° et absorbe tous les degrés de dénivelé. Option avec platine soudée.

#### Accessoires:

1- Clip Easyclip®  
polyamide / aluminium / inox.



2- Platines Poteau Easyclip®  
aluminium / acier / acier - à l'anglaise



3- Bavolet à emboîter  
réversible



4- Bavolet double  
soudé



### PROFIX®

Poteau:  
66x50 mm

Hauteur (mm)	De 700 à 2.700
Résistance I/V (cm)	6,15
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et Plastifié / Post-galvanisé



Ce poteau à encoches est une solution rapide et facile à installer. C'est un système inviolable. Option avec platine soudée.

#### Accessoires:

1- Sachet de 12 bloqueurs



2- Platines Poteau Profix®  
aluminium / ECO aluminium / acier / acier - à l'anglaise



4- Poteau de réparation





## HÉRCULES®

Poteau:  
60x40 mm

Hauteur (mm)	De 650 à 3.200	
Résistance I/V (cm)	4,72	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Ce poteau rectangulaire permet une pose séquentielle (tous les poteaux puis tous les panneaux). Option avec platine soudée (125X125 mm).

### Accessoires:

1- Collier Hércules®  
*polypropylène*



2- Collier Ultrafix®  
*acier*



3- Pièce fixation  
Hércules® *acier*



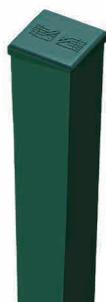
4- Union Poteau  
Hércules®



5- Platine Hércules®  
*aluminium / acier*



6- Bavolet à emboîter  
ou double soudé



## 60x60 MRT

Poteau:  
60x60 mm

Hauteur (mm)	De 650 à 3.200	
Résistance I/V (cm)	6,68	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et Plastifié / Post-galvanisé	

Ce poteau carré permet une pose séquentielle (tous les poteaux puis tous les panneaux). Option avec platine soudée.

### Accessoires:

1- Fixation *polyamide*



2- Bavolet simple soudé



3- Bavolet double soudé



## ACCESOIRE PANNEAU / MUR

Dimensions (mm)	45x40x8
Revêtement	Acier inoxydable

Cet accessoire permet de fixer un panneau directement au mur, sans poteau.

## C - GAMME BARREAUDAGE



- À sceller
- Avec platine soudée

### RONDS Ø 60

Poteau:  
60 mm

Hauteur (mm)	De 670 à 2.900	
Résistance I/V (cm)	5,11 - 7,29	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

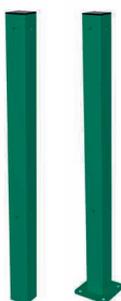
Ce poteau rond est compatible avec tous les barreaudages de MRT.

#### Accessoires\*:

1- Collier *métal*



\* Livrée avec la visserie nécessaire pour le poteau intermédiaire ou angle.



- À sceller
- Avec platine soudée

### CARRÉ 60x60

Poteau:  
60x60 mm

Hauteur (mm)	De 670 à 2.900	
Résistance I/V (cm)	6,51 - 8,48	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Ce poteau carré prépercé est compatible avec tous les barreaudages de MRT. Existe en version intermédiaire ou angle et pour grille avec barreaux dépassants ou non.

#### Accessoires\*:

1- Fixation invisible *métal*



2- Fixation angles variables *métal*



\* Livrée avec la visserie nécessaire pour le poteau intermédiaire ou angle.



# POTEAU ROND Ø 60

## D - ACCESSOIRES DE POSE

MRT vous propose une gamme complète d'accessoires de pose qui s'adaptent à tous les systèmes.



### FIL DE TENSION

Longueur rouleau (m) *	50 / 100	Galva
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié	Vert
Diamètre (mm)	De 1,60 à 2,80	Gris



Fil destiné à tendre le grillage pour une meilleure installation.

\* Autres présentations page 32.



### FIL D'ATTACHE

Longueur rouleau (m)	50	Galva
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié	Vert
Diamètre (mm)	De 0,75 à 1,50	Gris



Fil pour la fixation de la maille sur le fil de tension, substituant les agrafes.

#### TENDEURS:



Existents en finition galvanisée ou plastifiée (vert ou gris).  
Dimensions n° 2, n° 3 ou n° 4.



#### AGRAFES:



Les agrafes Quickfix® s'utilisent pour fixer le grillage au poteau.  
Les agrafes N°16 galvanisées et N°20 plastifiées servent à fixer le grillage au fil de tension.

#### PINCES:

Pince à agrafes Quickfix®

Agrafeuse Baby Graf 16/20

Agrafeuse Top Graf 20/22 (avec / sans chargeur)

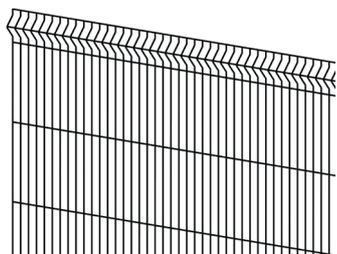
Pince de tension



La pince à agrafes Quickfix® sert à fixer les agrafes au poteau.  
La pince de tension sert à accentuer l'ondulation du grillage soudé plastifié JARDITOR®.

## SYSTÈME SAFETY LIGHT MRT

Les panneaux, poteaux et fixations ont été testés en accord avec les recommandations concernant les essais d'impact de l'Annexe C de la norme révisée ISO 14120:2015. Le système a résisté à un impact de 800 joules. Il est conforme à la réglementation et à la directive machines 2006/42/CE. Revêtement : galvanisé plastifié.



Panneau entièrement adaptatif, il peut être coupé sur mesure.

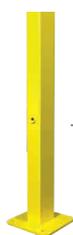
### PANNEAU SAFETY LIGHT

Ø 4,00 mm

Maille (mm)	150 / 200 x 20
Hauteurs (mm)	1.355 / 1.855
Longueur (mm)	1.500

Noir

9005



Avec platine soudée

### POTEAU SAFETY LIGHT

Poteau: 60x40 mm

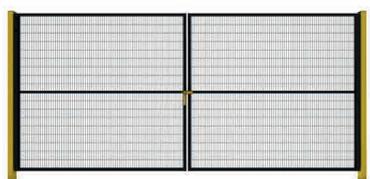


Système de fixation (vis incontournables)

Hauteur (mm)	1.530 / 2.030
Résistance I/V (cm³)	4,72

Jaune

1021



### PORTAIL BATTANT SAFETY LIGHT

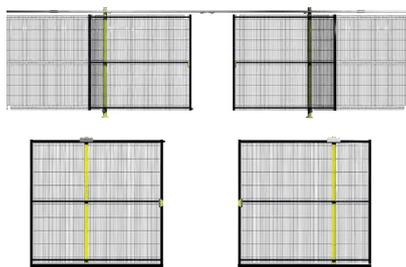
Hauteur (mm)	1.500 / 2.000
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000

Noir

9005

Jaune

1021



### PORTAIL COULISSANT SUSPENDU ou SUR RAIL

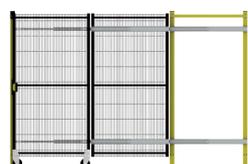
Hauteur (mm)	1.500 / 2.000
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000

Noir

9005

Jaune

1021



### PORTAIL TÉLESCOPIQUE

Hauteur (mm)	1.500 / 2.000
Largeur (mm)	De 1.635 à 6.010

Noir

9005

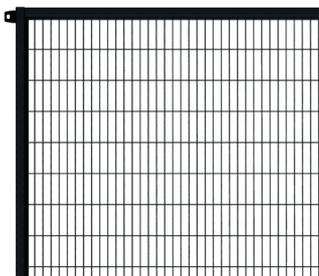
Jaune

1021



## SYSTÈME SAFETY HEAVY MRT

Les panneaux grillagés, poteaux et fixations ont été testés en accord avec les recommandations concernant les essais d'impact de l'Annexe C de la norme révisée ISO 14120:2015. Le système a résisté à un impact de 1.600 joules. Il est conforme à la réglementation et à la directive machines 2006/42/CE. Revêtement : galvanisé plastifié.



Possibilité de combiner les remplissages.

### PANNEAU SAFETY HEAVY

Remplissage	maille de 100x20 / tôle galvanisée / plaque de polycarbonate transparent	Noir 9005 
Hauteurs (mm)	870 / 1.370 / 1.870 / 2.270	
Longueur (mm)	325 / 525 / 825 / 1.025 / 1.225 / 1.525	



Avec platine soudée

### POTEAU SAFETY HEAVY

Poteau:  
60x60 mm

Hauteur (mm)	1.030 / 1.530 / 2.030 / 2.430	Jaune 1021 
Résistance I/V (cm)	6,68	

#### Composants et accessoires:

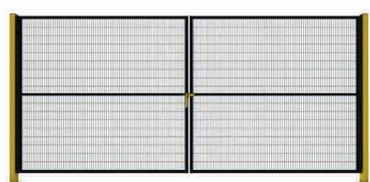
1- Système de fixation



2- Kit de recoupe

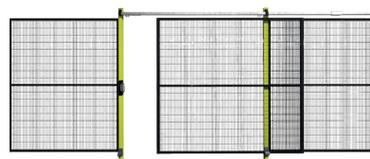


3- Kit d'angle



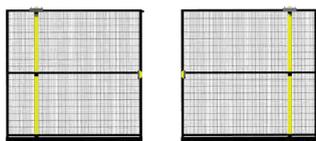
### PORTAIL BATTANT SAFETY HEAVY

Hauteur (mm)	1.000 / 2.400	Noir 9005 Jaune 1021 
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	



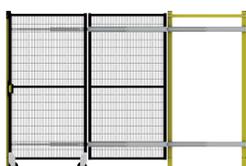
### PORTAIL COULISSANT SUSPENDU ou SUR RAIL

Hauteur (mm)	1.000 / 2.000 / 2.400	Noir 9005 Jaune 1021 
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	



### PORTAIL TÉLESCOPIQUE

Hauteur (mm)	1.000 / 1.500 / 2.000 / 2.400	Noir 9005 Jaune 1021 
Largeur (mm)	De 1.635 à 6.010	



## MRT SECURITY

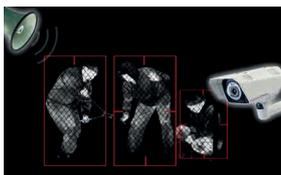
MRT Security est synonyme de technologie de pointe sur le marché s'agissant de la détection d'intrusions et de la sécurité périmétrique. Nous étudions les projets en fonction des besoins de chaque client et proposons des solutions sur mesure adaptées à ses nécessités. Technologie, qualité et service vont de pair pour offrir toujours la meilleure solution en matière de sécurité intégrale:

-  Analyse des risques
-  Design et ingénierie
-  Projets sur mesure
-  Gestion et suivi des projets
-  Plans de sécurité intégrale
-  Installation et maintenance



## PROTECTION DU PÉRIMÉTRIQUE

### ANALYSE VIDÉO



### CAPTEURS PIÉZOÉLECTRIQUES SUR CLÔTURES



### CÂBLES GÉO-SISMIQUES POUR LA DÉTECTION DE PAS



## ANALYSE DE VIDÉO

### SÉCURITÉ



### MARKETING



### MARKETING ET SÉCURITÉ



### CONTRÔLE DE PROCESSUS



## A - PORTAILS BATTANTS

### A1 - GAMME RÉSIDENTIELLE



<b>ECO</b>		· 1 Vantail	200x50 mm	Ø 4,00 mm
Hauteur (mm)	1.000 / 1.200 / 1.500		 	
Largeur (mm)	1.000			
Revêtement	Plastification polyester			

Portillon pivotant préparé pour recevoir un cadenas. Il est livré prémonté avec ses poteaux ronds Ø 48 mm.

#### Composants:

1- Charnières réglables



2- Fermeture avec loquet



<b>RÉSIDENTIEL</b>		· 1 Vantail	100x50 mm	Ø 4,00 mm
Hauteur (mm)	1.000 / 1.200 / 1.500		 	
Largeur (mm)	1.000			
Revêtement	Plastification polyester			

Portillon pivotant doté d'un cadre entièrement soudé au treillis. Il est livré prémonté avec ses poteaux ronds Ø 48 mm.

#### Composants:

1- Charnières réglables



2- Poignée et serrure avec clé



<b>PANNEAU EXOTIC®</b>		· 1 Vantail / 2 Vantaux	Ø 5,00 mm
Hauteur (mm)	De 900 à 1.500		
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000		
Revêtement	Galvanisé et plastifié		

Portail pivotant avec remplissage panneaux Exotic®. Livré prémonté. Disponible à sceller ou avec platine soudée.

#### Composants:

1- Gonds réglables Locinox®



2- Serrure acier inoxydable avec jeu de clé



3- Verrou de sol (2 Vantaux)



4- Butée de sol (2 Vantaux)



## A2 - GAMME PROFESSIONNELLE



Les vantaux sont réversibles avec ouverture à 90°

### CLASSIC GRILLAGÉ

- 1 Vantail / 2 Vantaux

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant avec un remplissage treillis soudé. Livré prémonté.

#### Composants:

1- Gonds réglables Locinox®

2- Serrure acier inoxydable avec jeu de clé

3- Verrou de sol (2 Vantaux)

4- Butée de sol (2 Vantaux)

OPTIONS: Crête défensive

Arrêt de portail en aluminium



Conforme à la norme UNE EN 13241-1



### HÉRCULES®

- 1 Vantail / 2 Vantaux

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.400	
Largeur (mm)	De 1.000 à 8.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant avec remplissage panneaux à plis Hércules®. Livré prémonté.

#### Composants:

1- Gonds réglables Locinox®

2- Serrure acier inoxydable avec jeu de clé

3- Verrou de sol (2 Vantaux)

4- Butée de sol (2 Vantaux)

OPTIONS: Crête défensive

Ferme-portail hydraulique

Arrêt de portail en aluminium



Conforme à les normes UNE EN 13241-1 et UNE EN 1176-1



### DIABOLO PLUS

- 1 Vantail / 2 Vantaux Barreaux verticaux Ø 25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.500	
Largeur (mm)	De 800 à 2.400	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant. Livré prémonté. Le portail Diabolo Plus est idéal pour les aires de jeux.

#### Composants:

1- Gonds à ressort Locinox®

2- Serrure sécurité Locinox®

3- Verrou de sol (2 Vantaux)

4- Butée de sol (2 Vantaux)

OPTIONS: Cylindre pour clé triangulaire

Arrêt de portail en aluminium



## Composants communs des portails battants ci-après:

1- Gonds réglables  
Locinox®



2- Serrure  
Locinox®



3- Verrou de sol  
(2 Vantaux)



4- Butée de sol  
(2 Vantaux)



### OPTIONS:

Crête défensive  
(portails non passants)



Ferme-portail  
hydraulique



Cylindre pour  
clé triangulaire



Arrêt de portail  
en aluminium



Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## CLASSIC PRO BARREAUDÉ

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
25x25x1,0 mm

Hauteur (mm)

De 1.000 à 3.000

Largeur (mm)

De 1.000 à 10.000

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Portail pivotant avec un remplissage barreaudé. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## BISEAUTÉ PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
25x25x1,5 mm

Hauteur (mm)

De 1.000 à 3.000

Largeur (mm)

De 1.000 à 10.000

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Portail pivotant dissuasif grâce aux barreaux dépassants coupés à 45°. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## BALI® PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
25x25x1,0 mm

Hauteur (mm)

De 1.000 à 3.000

Largeur (mm)

De 1.000 à 10.000

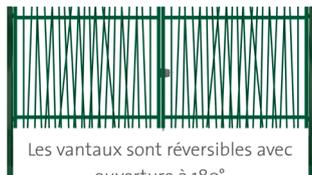
Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé



Portail pivotant. Barreaux carrés distribués de manière aléatoire. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## EXOTIC® PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux Barreaux verticaux  
Ø 25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	 COULEUR
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant. Barreaux distribués de manière aléatoire. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



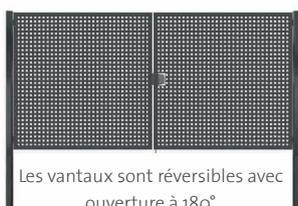
## EXOTIC® PLUS NON PASSANT

· 1 Vantail / 2 Vantaux Barreaux verticaux  
Ø 25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	 COULEUR
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant. Barreaux distribués de manière aléatoire. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## PERFORÉ PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux Design  
30x30x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	 COULEUR
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	

Portail pivotant. Procure sécurité et intimité. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



## ONDAS PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux Barreaux verticaux  
Ø 20x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	 COULEUR
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Portail pivotant. Design sécuritaire avec ses profils arrondis. Idéal pour les espaces publics. Livré prémonté.

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



Les vantaux sont réversibles avec ouverture à 180°

Portail pivotant. Livré prémonté.

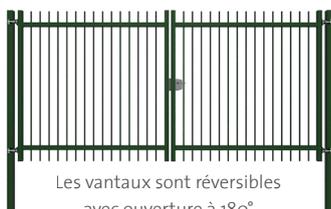
## RONDO PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
Ø 25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



Les vantaux sont réversibles avec ouverture à 180°

Portail pivotant. Livré prémonté.

## TUBES PASSANTS PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
Ø 20x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	

Conforme à la norme UNE EN 13241-1



Les vantaux sont réversibles avec ouverture à 180°

Portail pivotant. Livré prémonté.

## TUBES PLUS

· 1 Vantail / 2 Vantaux

Barreaux verticaux  
Ø 20x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé	



# PORTAIL CLASSIC GRILLAGÉ

## B - PORTAILS COULISSANTS LIGHT

<p>Conforme à la norme UNE EN 13241-1</p>	Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
	Largeur (mm)	De 3.000 à 8.000	
	Revêtement	Galvanisé et plastifié	

Refoulement du vantail à droite ou à gauche.

### Composants:

1- Poteaux de réception



2- Poteaux de guidage  
Simple ou double (Consulter)



3- Serrure Locinox®



### OPTIONS:

- Crête défensive.
- Livré sans serrure et avec trappes de visite pour passer le câblage.
- Éléments à sceller ou avec platine soudée



## C - PORTAILS COULISSANTS PRO

<p>Conforme à la norme UNE EN 13241-1</p>	Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
	Largeur (mm)	De 3.000 à 12.000	
	Revêtement	Galvanisé et plastifié	

Sens d'ouverture possible: refoulement du vantail à droite ou à gauche.

### Composants:

1- Poteau de réception



2- Poteaux de guidage



3- Serrure Locinox®



### OPTIONS:

- Crête défensive.
- Livré sans serrure et avec trappes de visite pour passer le câblage.
- Éléments à sceller ou avec platine soudée



## D - PORTAILS AUTOPORTANTS LIGHT

<p>Conforme à la norme UNE EN 13241-1</p>	Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
	Largeur (mm)	De 3.000 à 8.000	
	Revêtement	Galvanisé et plastifié	

2 sens d'ouverture possible: refoulement du vantail à droite ou à gauche.

### Composants:

1- Poteau de réception



2- Poteaux de guidage  
Simple ou double (Consulter)



3- Serrure Locinox®



### OPTIONS:

- Crête défensive.
- Livré sans serrure et avec trappes de visite pour passer le câblage.
- Éléments à sceller ou avec platine soudée



## Remplissage:

### CLASSIC



- ◆ Barreaux: 25 x 25 x 1,5 mm.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### BISEAUTÉ PLUS



- ◆ Barreaux: 25 x 25 x 1,5 mm. orientés à 45°.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### RONDO PLUS



- ◆ Barreaux: Ø25 x 1,5 mm.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### PANNEAU PLAT PLUS



- ◆ Maille: 300 x 50 mm.
- ◆ Ø5 mm. (verticaux) / Ø6 mm. (horizontaux)

### BALI® PLUS



- ◆ Barreaux: 25 x 25 x 1,0 mm.
- ◆ Distribués de manière aléatoire.

### EXOTIC® PLUS



- ◆ Barreaux: Ø25 x 1,5 mm.
- ◆ Distribués de manière aléatoire.

### EXOTIC® PLUS NON PASSANT



- ◆ Barreaux: Ø25 x 1,5 mm.
- ◆ Distribués de manière aléatoire.

### ONDAS PLUS



- ◆ Barreaux: Ø20 x 1,5 mm.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### TÔLÉ PERFORÉ PLUS



- ◆ Epaisseur du tôle: 1,5 mm.
- ◆ Perforation: 30 x 30 mm.

### TUBES PLUS



- ◆ Barreaux: Ø20 x 1,5 mm.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### TUBES PASSANTS PLUS



- ◆ Barreaux: Ø20 x 1,5 mm.
- ◆ Vide entre barreaux: 110 mm. maximum

### HÉRCULES®

NOUVEAU!



- ◆ Fil: Ø 5 mm.
- ◆ Maille: 200 x 55 mm.

### DOUBLE FIL 6-5-6

NOUVEAU!



- ◆ Maille: 200 x 55 mm.
- ◆ Ø5 mm. (verticaux) / Ø6 mm. (horizontaux)

### DOUBLE FIL 8-6-8

NOUVEAU!



- ◆ Maille: 200 x 55 mm.
- ◆ Ø6 mm. (verticaux) / Ø8 mm. (horizontaux)

CONFORME À LA  
NORME EN 13241-1





# PORTAIL COULISSANT LIGHT - EXOTIC® PLUS



# PORTAIL COULISSANT PRO - TUBES PLUS



# PORTAIL AUTOPORTANT LIGHT - CLASSIC

## A - GRILLAGE NOUÉ HJ MRT®

Grillage à mailles progressives.



Noeud

### NOUÉ LÉGER HJ MRT®

∅ V 1,90 mm

∅ H 2,50 mm sur les extrêmes  
H 1,90 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000
Longueur rouleau (m)	50 ou 100
N° fils horizontaux	De 6 à 20
Largeur de la maille (cm)	15 ou 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®



Noeud

### NOUÉ LOURD HJ MRT®

∅ V 2,50 mm

∅ H 3,00 mm sur les extrêmes  
H 2,50 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000
Longueur rouleau (m)	50 - 100
N° fils horizontaux	De 8 à 17
Largeur de la maille (cm)	15 ou 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®



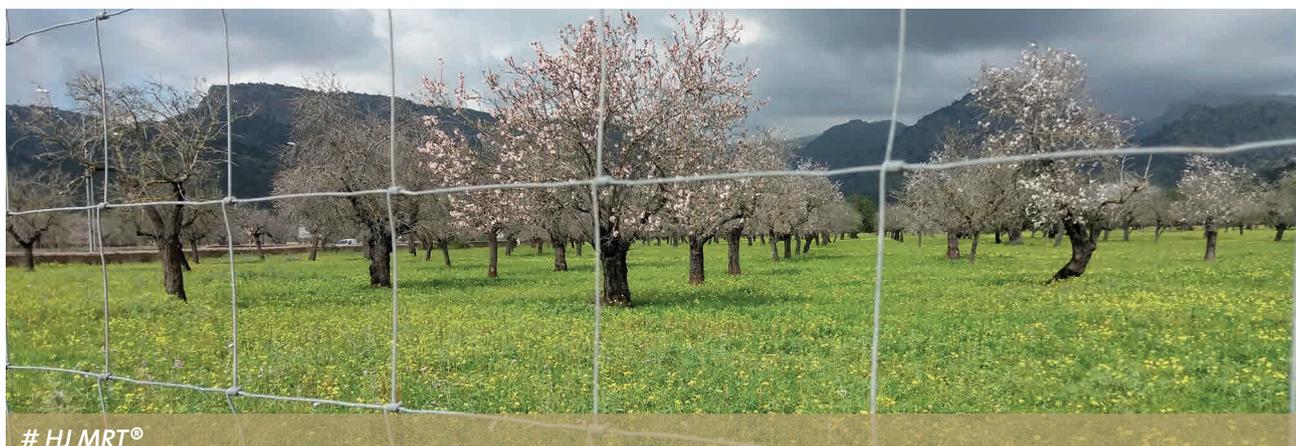
Noeud

### NOUÉ SUPER LOURD HJ MRT®

∅ V 3,00 mm

∅ H 4,00 mm sur les extrêmes  
H 3,00 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 800 à 1.640
Longueur rouleau (m)	50
N° fils horizontaux	De 8 à 12
Largeur de la maille (cm)	15 ou 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®



# HJ MRT®

## B - GRILLAGE NOUÉ FK MRT®



Noeud fixe

### FK MRT®

∅ Nœud 2,24 mm (fil recuit)

∅ V 2,50 mm (fil dur)  
H 2,50 mm (fil dur haute résistance)

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000
Longueur rouleau (m)	50 ou 100
N° fils horizontaux	De 8 à 22
Largeur de la maille (cm)	15 ou 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®

Disponible mailles progressives et non progressives

## C - GRILLAGE NOUÉ XK MRT®



Noeud X

### XK MRT®

∅ Nœud 2,50 mm (fil recuit)

∅ V 2,50 mm (fil dur)  
H 2,50 mm (fil dur haute résistance)

Hauteur (mm)	De 600 à 2.600
Longueur rouleau (m)	50 ou 100
Largeur de la maille (cm)	5 - 8 - 15 - 22 - 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®

Disponible mailles progressives et non progressives



# XK MRT®



## SOUDÉ AUTOROUTE



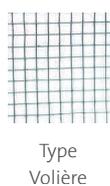
### SOUDÉ PROGRESSIF

∅ V 3,00 mm

∅ H 3,40 mm sur les extrêmes  
H 3,00 mm pour le reste

Types	140/12/15 - 200/15/15 - 250/20/15
Longueur rouleau (m)	50
N° fils horizontaux	12 / 15 / 20
Largeur de la maille (cm)	15
Revêtement	ZnAl®

## SOUDÉ MAILLE CARRÉE



### SOUDÉ MAILLE CARRÉE

∅ 0,80 à 3,00 mm

Hauteur (mm)	De 508 à 2.032
Longueur rouleau (m)	5 / 25 / 30
Maille (mm)	6x6/ 8x8/10x10/ 13x13/ 16x16/ 19x19/ 25x13/ 25x25/ 51x25/ 51x51/ 102x51
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé

## GRILLAGE TRIPLE TORSION



### MAILLE TRIPLE TORSION

Hauteur (mm)	De 500 à 2.000
Longueur rouleau (m)	10 / 50
Maille (mm)	13 / 16 / 19 / 25 / 31 / 41 / 51
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé et plastifié

## A - RONCE



fil dur

### ERIZO® ET DARDO®

∅ 1,60 à 1,80 mm

Longueur rouleau (m)	100 / 250 / 500
Distance entre picots(mm)	80 / 100 / 150
Revêtement	Erizo®: Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl® Dardo®: Galvanisé normal



fil recuit

### IOWA ET BRAVO®

∅ 2,00 à 2,70 mm

Longueur rouleau (m)	100 / 200 / 250
Distance entre picots(mm)	80 / 100 / 150
Revêtement	Iowa: Galvanisé normal / Galvanisé riche Bravo®: Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Plastifié vert par extrusion / ZnAl®

## B - CÂBLE LISSE



fil recuit

### CÂBLE LISSE MRT

∅ 2,40 mm

Longueur rouleau (m)	200
N° torsion / mètre	19 ± 3
Revêtement	Galvanisé riche



# RONCE

## FIL

Tréfileurs depuis plus de 150 ans, nous vous proposons une large gamme de fils adaptés aux besoins des transformateurs (industrie du papier, fabrication de cintres, anses...) mais aussi destinés à l'agriculture (fil à vigne...) et la quincaillerie.

### REVÊTEMENTS EN OPTION



L'Ecover® est conçu pour protéger le fil galvanisé. Il lui confère une résistance à la corrosion excellente et augmente ainsi sa durée de vie, et ce même dans des conditions environnementales adverses. Il est idéal pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.



95% Zinc + 5% Aluminium. La meilleure solution pour augmenter la durée de vie du fil. Le revêtement est plus homogène et ductile permettant ainsi une excellente adhérence au fil. Résistant aux attaques des différents agents corrosifs.



### FIL - INDUSTRIE ET TRANSFORMATION

∅ 0,80 à 8,26 mm

Etat	Recuit ou dur
Bobine / Orbit (Kg)	400 - 500 / 800 - 1.000 - 1.500
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / Galvanisé et plastifié par extrusion / ZnAl®



### FIL - AGRICULTURE ET QUINCAILLERIE

∅ 0,65 à 4,50 mm

Etat	Recuit ou dur
Rouleau (Kg)	5 / 25 / 35 / 40 / 50
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / Galvanisé et plastifié par extrusion / ZnAl®

## POINTES ET CRAMPILLONS

6 Boîtes en carton de 3 Kg



### POINTES

Tête Plate

∅ 14 à 25 en jauge de Paris

Longueur (mm)	De 40 à 200
Revêtement	Polie



6 Boîtes en carton de 3 Kg



Seaux de 5, 10 ou 20 Kg

### CRAMPILLONS

∅ 16 à 19 en jauge de Paris

Type	Lisse ou harpon
Longueur (mm)	De 20 à 40
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®



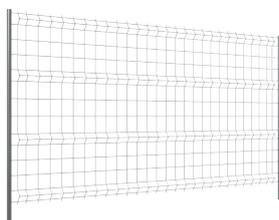
## PANNEAU SERRURIER



PANNEAU SERRURIER		Ø 2,70 / 3,00 / 4,00 / 5,00 / 6,00 mm
Dimensions (mm)	Sur mesure	
Maille (mm)	25x25, 30x30, 40x40, 50x50, 100x50, 150x50, 200x50, 250x50, 300x50	
Revêtement	Clair / Galvanisé normal / Post-galvanisé / Plastifié	

Le panneau serrurier est utilisé dans la construction de cages, de clôtures et pour la sécurité des machines.

## CLÔTURE DE CHANTIER



CLÔTURE MOBILE		Ø 3,25 mm	○ Poteau: 40x1,0 mm
Dimensions (mm)	3.500x1.900		
Maille centrale (mm)	133x125		
Revêtement	Galvanisé normal		

La clôture de chantier est utilisée pour protéger temporairement l'accès des chantiers en construction ou des foires.

### Accessoires:

1- Plot en béton armé: 250x125x600 cm.



2- Collier anti-vandalisme



Nous pouvons fournir le panneau sans poteaux.

## ETENDOIR À LINGE



ETENDOIR		○ Poteau: 34x1,5 mm
Dimensions (mm)	500x2.450	
N° de fils	4	
Revêtement	Plastifié	
		Vert

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Généralités:

Toutes commandes de produits (matériels, équipements, machines, etc.) auprès de MOREDA RIVIERE TREFILERÍAS, dénommée ci-après « le Vendeur » ou « M.R.T. » - en vue d'une livraison en France, seront régies par les présentes Conditions Générales de Ventes, et ce, nonobstant toute clause ou condition contraire, contrat de référencement et/ou contrat de groupement et/ou d'enseigne émanant du client. M.R.T. ne vend pas aux consommateurs finals, en conséquence de quoi, (i) toutes les ventes soumises aux présentes Conditions Générales sont des « ventes commerciales entre entreprises » et (ii) se sont pas applicables aux ventes aux consommateurs (finaux - particulier) soumises à des dispositions légales spécifiques. Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces Conditions Générales de Vente. Dans le cas de groupements coopératifs ou franchisés fédérant des adhérents indépendants affiliés, les présentes Conditions Générales de Vente seront adressées à la centrale du groupement qui s'engage à les porter à la connaissance de l'ensemble de ses affiliés auxquelles elles seront dès lors opposables. Toute condition contraire et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite de ce dernier. Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le Client comme valant renonciation par le Vendeur à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au Client et qu'elle prendra effet un (1) mois après réception de la notification.

## 2. Commandes:

2.1 Les commandes doivent être adressées à M.R.T. par courrier, courrier électronique, transmission électronique (EDI), télécopie, ou tout autre moyen choisi par le Client préalablement accepté par M.R.T. Les commandes adressées à M.R.T. ne deviennent définitives qu'après acceptation de celles-ci par M.R.T. Cette acceptation résulte de la confirmation de la commande, par fax ou par e-mail. Elle peut être totale ou partielle. Seules les commandes ayant été acceptées par M.R.T. ont « force exécutoire » et ce dans les termes et conditions dans lesquelles elles ont été acceptées. 2.2 M.R.T. se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi. 2.3 Les poids, dimensions, capacités, spécifications techniques, configurations, usages, photos, applications concernant les produits du Vendeur figurant dans les catalogues, brochures, prospectus, littérature technique et tout autre support (internet), ont un caractère indicatif et non contractuel, à l'exception des cas où le Vendeur accepte de manière expresse et par écrit une commande spécifique du Client. M.R.T. se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux produits pour se conformer aux exigences légales en vigueur et ce, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande. 2.4 Aucune commande adressée à M.R.T. ne pourra être modifiée ou annulée sans l'accord préalable et écrit de M.R.T., étant précisé que toute demande de modification devra être adressée par écrit à M.R.T..

## 3. Tarifs:

3.1 Les tarifs de M.R.T. n'incluent pas la TVA ni tout autre impôt, droit ou taxe. Les impôts et autres droits seront répercutés sur la facture aux taux correspondants. Les tarifs s'entendent Exwork. 3.2 Les tarifs de M.R.T. sont liés aux quantités et qualités des produits commandés.. 3.3 Les tarifs de M.R.T. sont liés aux conditions de paiement accordés. En conséquence de quoi, toute augmentation du délai de paiement accordé par M.R.T. aura pour conséquence la modification des tarifs pour prendre en compte les nouvelles conditions de paiement.

## 4. Conditions de paiement

4.1 Les conditions de paiement sont indiquées dans l'offre émise par le Vendeur. 4.2 Les factures sont payables par LCR, virement bancaire ou tout autre moyen admis au niveau du droit, sur lequel les parties s'accorderont. Les frais éventuels liés au mode de paiement sont à la charge du Client dans leur totalité.. 4.3 Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entrainera : - L'application de pénalités de retard en accord avec la législation applicable concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. - Le droit pour le Vendeur de suspendre toutes les commandes en cours et de refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie de droit. - La possibilité pour le Vendeur, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, de procéder de plein droit à la résolution de la vente et de demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. - Si le Vendeur est mis dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, huissier, etc.) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu à titre de clause pénale stipulée forfaitairement et de plein droit, et non réductible, l'application d'une majoration calculée au taux de 15 du montant des sommes dues par l'Acheteur et ce, sans préjudice des intérêts de retard et dommages et intérêts éventuels. 4.4 Toute détérioration du crédit du Client tant à l'égard de M.R.T. que de toutes entités appartenant au groupe CELSA (en incluant les sociétés dans lesquelles CELSA a une participation directe ou indirecte et les sociétés ayant une participation directe ou indirecte dans CELSA) pourra, à tout moment, justifier en fonction des risques encourus, la fixation d'un plafond en découvert éventuellement autorisé au Client, l'exigence de certains délais de paiement, le retrait de conditions particulières octroyées, l'exigence de garanties ou un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues. Ce sera notamment le cas si une cession, location-gérance, mise en nantissement ou un apport de son fond de commerce ou de certains de ses éléments, ou encore un changement de contrôle ou de structure de sa société ou dans la personne de son dirigeant, est susceptible de produire un effet défavorable sur le crédit du Client. 4.5.- Si la vente au Client est couverte par une assurance crédit, et qu'au cours de l'exécution du contrat de vente, la compagnie d'assurance communique au Vendeur qu'elle retire la couverture concernant ce client, M.R.T. pourra suspendre les livraisons sauf si de façon immédiate le client paye la totalité du prix ou fournit à M.R.T. une garantie bancaire « à première demande » du montant dû. M.R.T. notifiera immédiatement la suspension, octroyant un délai raisonnable au Client pour effectuer les paiements ou remettre cette garantie, délai après lequel le vendeur pourra résilier le contrat. 4.6 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation à la seule initiative du Client sans l'accord écrit et préalable de M.R.T., notamment, en cas d'allegation par le Client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du Client. Toute compensation non autorisée par M.R.T. sera assimilée à un défaut de paiement autorisant dès lors M.R.T. à refuser toute nouvelle commande de produits et à suspendre immédiatement les livraisons en cours après en avoir informé le Client.

## 5. Délai et conditions de livraison:

5.1 Sauf accord particulier, les livraisons sont effectuées ExWorks. La livraison est ainsi réputée effectuée lors de la mise à disposition des produits dans l'une des deux usines de M.R.T., selon les produits commandés. (GIJON ou CERDANYOLA) M.R.T. n'aura pas l'obligation de procéder à la livraison des produits si le Client n'est pas totalement en règle de ses obligations de paiement. Les délais de livraison seront comptés de la manière suivante, sous réserve des dispositions de l'article 5.2 : - Si l'est prévue une date fixe de livraison, la commande sera livrée à la date indiquée ; - Si l'est prévu un délai de livraison (par exemple, trois semaines), le délai commencera à courir à compter de l'acceptation par M.R.T. de la commande (ou de la réception par M.R.T. des spécifications techniques, si celle-ci était postérieure à la date d'acceptation de la commande). - Si aucune date de livraison n'est prévue, M.R.T. livrera les produits en fonction de ses possibilités d'approvisionnement. Dans cette hypothèse, M.R.T. pourra procéder à des livraisons partielles sans qu'elles puissent donner lieu à des pénalités. En tout état de cause, les délais ou dates de livraison prévus dans les commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard de livraison ne pourra donner lieu qu'à la seule indemnisation du préjudice réellement subi et préalablement démontré par le Client, à l'exclusion de toute pénalité forfaitaire, de retenues, annulation de commandes en cours ou résiliation du contrat de vente et ce, nonobstant l'existence de clauses contraaires dans les éventuelles conditions d'achat du Client. Le refus du Client de réceptionner ou enlever les produits donnera la faculté à M.R.T. de facturer au Client, qui ainsi l'accepte, un montant correspondant à 10 du prix d'achat des produits concernés, par jour, jusqu'à ce que les produits soient effectivement pris en charge, étant précisé que M.R.T. sera en droit de résoudre le contrat de vente et de procéder à la revente des produits et ce, sans préjudice du versement à M.R.T. de dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle pourrait subir. 5.2 Le Vendeur n'est pas tenu de respecter les délais ou dates de livraison dans les cas prévus par les dispositions légales, ou les présentes Conditions Générales de Vente, ou encore dans les situations suivantes : a) Le Client ne communique pas à temps la documentation nécessaire pour l'exécution de la commande b) Le Client n'a pas respecté une des obligations contractuelles prévues (i) dans l'offre de M.R.T. ou (ii) dans la commande émise par le Client et acceptée par M.R.T. ou (iii) dans les présentes Conditions Générales de Vente. c) Des retards au niveau de la production ou la mise à disposition de tout ou partie des éléments de la commande se produisent pour des causes non imputables au Vendeur. A titre d'exemples et de façon non exhaustive et non limitative, cela comprend : grèves des fournisseurs, transports et services, défaillance dans les approvisionnement de tiers, défaillances des systèmes de transports, inondations, mauvais temps, troubles, grèves, arrêts du personnel du Vendeur ou de ses sous-traitants, sabotages, arrêts accidentels des ateliers ou installations des Vendeurs pour avaries. Dans les cas a), b) et c), les nouveaux délais de livraison ne modifieront pas la date de paiement des produits.

## 6. Emballages et transports:

6.1 Sauf accord préalable avec le Client, les emballages des produits ne sont pas inclus dans le prix. 6.2 Dans l'hypothèse où le transport est pris en charge par M.R.T., les conditions du transport, incluant le chargement et déchargement, seront spécifiées dans l'offre émise par M.R.T. ou dans la commande du Client acceptée par M.R.T..

## 7. Inspection et réception:

7.1 Le Client procédera à la vérification des produits au moment de la livraison : - Les réclamations portant sur tout éventuel défaut de qualité et/ou quantité et/ou poids imputable au Vendeur perceptible ou apparent devront être formulées par écrit par le Client au moment de la livraison sur le bon de livraison, sur la lettre de voiture ou sur le document de livraison du transport. - Les réclamations portant sur tout autre défaut éventuel distinct de ceux énoncés ci-dessus devront être formulées par le Client par écrit à M.R.T. dans un délai de 30 jours à compter de la livraison des produits. M.R.T. se réserve le droit de refuser de tenir compte des réclamations qui lui parviendraient après ce délai. 7.2 En cas de non-conformité des produits vendus imputables à M.R.T., ce dernier pourra alors procéder au remplacement ou au remboursement des produits reconnus défectueux ou manquants et ce, conformément à l'article 9 « Garanties » des présentes Conditions Générales de Vente. 7.3 Sauf accord contraire, les parties acceptent expressément qu'il puissent exister des variations dans le poids des marchandises de l'ordre de +/- 10 par rapport au poids facturés, du fait notamment de l'existence de différences au niveau des tares des bascules. Le poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage. Dans l'hypothèse où la différence de poids serait supérieure à 10, le Client devra l'indiquer par écrit au Vendeur dans le délai prévu dans la clause 7.1, et lui adresser les tickets de bascule correspondant ainsi que le certificat de calibration de la bascule avec les différences. Si cette différence de poids supérieure à 10 était avérée, la portion de prix correspondant à la différence de poids sera alors reversée au Client.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 8. Réclamations:

- 8.1 Toute réclamation concernant la commande, en plus de devoir être faite dans les délais prévus à l'article 7 des présentes Conditions Générales de Vente, devra être accompagnée des preuves ou échantillons des produits refusés (échantillons physiques des produits défectueux, cassés, tests réalisés para le Client, etc.) ainsi qu'un bref rapport exposant les causes et motifs du refus. Une fois les échantillons analysés par le Vendeur, celui-ci pourra procéder à la vérification la totalité des produits concernés par la réclamation.
- 8.2 Sauf accord contraire, dans le cadre de retours ou envois de produits au Vendeur, que ce soit pour son remboursement, remplacement ou réparation, les frais de port sont toujours à la charge du Client et les produits retournés voyageront aux risques et périls du Client.
- 8.3 En aucun cas, ne seront acceptés des retours de produits ayant été utilisés ou montés sur d'autres équipement ou installations.

## 9. Garanties - Responsabilité :

9.1 Les produits commercialisés par M.R.T. sont conformes aux spécifications requises et à la législation et/ou réglementation et/ou normes en vigueur et sont garantis contre tous vices de fabrication. En cas de vice ou de non-conformité des produits vendus, notifiés au Vendeur dans les conditions précisées à l'article 7 des présentes Conditions Générales de Vente, le Client bénéficiera au choix du Vendeur, du :

- remboursement des produits défectueux ou manquants, ou
- remplacement des produits défectueux, ou
- de la réalisation par le Vendeur, à sa charge, du reconditionnement du produit.

9.2 Sauf accord préalable et écrit, le Vendeur en aucun cas ne prendra en charge les coûts de reconditionnement ou réparations effectuées sur les produits par du personnel extérieur à M.R.T.

9.3 En aucun cas la responsabilité de M.R.T. ne pourra être engagée en cas de préjudice résultant d'une mauvaise manipulation ou utilisation des produits, ou en cas de non-respect des obligations incombant au Client. De plus, la responsabilité de M.R.T. ne saurait être engagée au cas où les produits vendus seraient déchargés ou entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

De plus, toute réclamation sera rejetée si après constatation des défauts, ou au moment où ils auraient dû être constatés, le Client continue d'utiliser les produits.

9.4 M.R.T. ne garantit pas que ses produits soient adaptés à l'utilisation spécifique que le Client en fait, ni qu'ils soient appropriés pour son utilisation, transformation et/ou aux opérations de recouvrement auxquelles le Client prétend les soumettre. Le Client sera responsable des dégâts résultants de l'utilisation et/ou transformation et/ou finition et/ou recouvrement des produits. M.R.T. ne sera pas responsable des éventuels dégâts subis par un tiers ou réclamations formulées par celui-ci. M.R.T. garantit uniquement la livraison d'un produit fabriqué en conformité avec les standards et usages appliqués habituellement dans la profession.

9.5 La présente garantie constitue l'unique garantie applicable aux produits vendus par M.R.T.

9.5 En aucun cas le Vendeur ne sera responsable des dommages indirects qui pourraient survenir, tels que : perte de production, manque à gagner, perte du capital, coûts des arrêts (de production), détérioration ou actions sur les équipements et machines, systèmes et équipements du Client ou de tiers, et autres, que de tels dégâts se produisent dans ses installations, ainsi que dans celles de ses Clients, ou les clients de ces derniers. Cette liste d'exemple n'est ni limitative, ni exhaustive. Le Client dégage M.R.T. de toute responsabilité concernant toute réclamation de tiers au titre de l'utilisation des produits. En outre, la responsabilité de M.R.T. ne pourra pas être engagée en cas de blessures corporelles survenues avec des produits conformes de M.R.T. ou utilisés sans respect des règles de l'art, usages, normes ou dispositions légales et réglementaires.

9.6 En outre et en tout état de cause, la responsabilité de M.R.T. ne pourra excéder le prix de vente des produits pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et directement liés à la défaillance de ses produits.

## 10. Convention annuelle

Dans l'hypothèse où les produits sont revendus en l'état par le Client, une convention annuelle établie entre M.R.T. et le Client interviendra avant le 1er mars de l'année n et définira l'ensemble des obligations auxquelles se sont engagées les parties en vue de fixer le prix à l'issue de la négociation commerciale ; dans ce cadre, la convention annuelle précisera :

1) Les conditions de l'opération de vente des produits à savoir les présentes Conditions Générales de Vente qui devront être annexées à la convention annuelle et les conditions particulières de vente éventuellement accordées au Client, sous forme de remises ou de ristournes dérogeant aux présentes Conditions Générales de Vente, pour autant que ces conditions particulières soient pleinement justifiées au vu des obligations souscrites par le Client et dont la réalité, à tout le moins potentielle à la date de signature de la convention annuelle, devra être préalablement démontrée par ledit Client ;

2) Les prestations de services de coopération commerciale propres à favoriser la commercialisation des produits, en définissant les services devant être rendus, les produits concernés, les dates desdits services et leur durée, et leur rémunération, sauf à ce que la convention annuelle établie sous la forme d'un contrat cadre puisse en partie renvoyer à des contrats d'application, mais sans que pour autant ces derniers ne puissent se substituer au contrat cadre annuel qui devra être établi préalablement à l'exécution de tout service ;

3) Les autres obligations destinées à favoriser la relation commerciale entre M.R.T. et le Client ne relevant pas de la coopération commerciale, en précisant pour chacune d'entre elles l'objet, la date prévue de réalisation du service et ses modalités d'exécution, ainsi que sa rémunération ou la réduction de prix globale afférente à ces obligations.

Aucun paiement de ristourne ou de services propres à favoriser la commercialisation des produits ou d'autres services ne saurait intervenir avant le retour de l'un des deux exemplaires originaux de la convention annuelle, dûment signée, paraphée et datée du Client, avant le 1er mars de l'année en cours. Les factures de services propres à favoriser la commercialisation et/ou d'autres services seront payées après constatation de la réalisation de la prestation. Ces factures, comme les ristournes, ne seront pas compensables avec les factures de vente des produits et ne pourront pas être déduites du règlement de ces dernières, toute déduction étant assimilée à un défaut de paiement par le Client et justifiera un refus de vente. Lorsque le montant d'un avantage financier (rémunération de prestation de services ou ristourne) est déterminé par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net de tous droits, contributions et taxes. La base ristournable sera constituée du chiffre d'affaires effectivement encaissé et diminué de toutes sommes retenues par le Client à quelque titre que ce soit et tout particulièrement au titre de la facturation de pénalités quelle que soit leur motivation, sauf acceptation préalable et écrite de M.R.T.

## 11. Réserve de propriété:

Il est expressément convenu que les produits vendus demeurent la propriété de M.R.T. jusqu'au paiement intégral des factures.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux produits vendus sont à la charge du Client dès l'acceptation desdits produits à la livraison. Le Client sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Le Client devra en conséquence assurer les produits sous réserve de propriété, stipuler dans la police d'assurance que toute indemnité sera payée directement à M.R.T. et fournir à M.R.T. à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite.

Jusqu'au complet paiement, le Client s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les produits vendus sous réserve de propriété, ou de les utiliser à titre de garantie. Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les produits sous clause de réserve de propriété appartiennent à M.R.T., et à informer M.R.T. immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

## 12. Propriété Industrielle et Intellectuelle. Information confidentielle :

12.1 M.R.T. est titulaire ou licencié de l'ensemble des droits de propriété industrielle couvrant les produits vendus au Client sous la marque «Hercules, Profix, Easyclip, Jarditor® » et / ou toute autre marque utilisée par M.R.T.

Le Client informera M.R.T., par télécopie ou e-mail, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception, dès qu'il en aura connaissance, de toute action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et / ou industrielle concernant les produits de M.R.T. et ne prendra aucune mesure sans en avoir au préalable référé à M.R.T. M.R.T. sera seul en droit de diriger la procédure et de décider de toutes actions à initier ou à mettre en œuvre. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété industrielle de M.R.T., il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, dessins, brevets et modèles, ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par M.R.T. et les sociétés affiliées à celle-ci. Si le Client engage de quelconques frais concernant tous types de procédures pour lesquelles M.R.T. pourrait être concerné et sur la base desquelles le Client pourrait se croire fondé à réclamer des dommages et intérêts, et sans s'être mis d'accord avec M.R.T. préalablement, le Client supportera lesdits frais sans pouvoir réclamer aucun remboursement des sommes engagées.

Le Client qui aurait connaissance d'une contrefaçon d'un droit quelconque de propriété intellectuelle ou industrielle et à ce titre des marques détenues par M.R.T. devra l'en informer immédiatement par télécopie ou par e-mail confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où le Client confierait à M.R.T. la fabrication d'un produit spécifique,

le Client reconnaît expressément que M.R.T. est propriétaire des savoir-faire et procédés mis en œuvre en vue de la fabrication de ces produits, brevetés ou non, pour les avoir mis au point et expérimentés dans le cadre de son activité.

En conséquence, le Client s'interdit de revendiquer quelque droit que ce soit sur lesdits savoir-faire et procédés, même dans le cas où il aurait contribué à les faire modifier ou améliorer.

12.2 M.R.T. et le Client reconnaissent qu'ils pourront, dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales, se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Ils garantiront la confidentialité des informations, de quelque nature qu'elles soient, écrites ou orales, dont ils auront connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales et s'interdisent de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre de celles-ci, sous peine de devoir en réparer le préjudice subi.

## 13. Biens produits selon les spécifications du Client:

M.R.T. n'assume aucune responsabilité concernant les informations communiquées par le Client, telles que spécifications, instructions et/ou plans. Le Client indemnisera et dégage de toute responsabilité M.R.T., ses salariés, responsables, administrateurs et représentants pour tous dégâts ou responsabilité liés à l'usage desdites informations.

## 14. Exclusion de toutes pénalités

Nonobstant toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des conditions d'achat, contrats de référencement, conditions logistiques et accords particuliers (etc.), aucune pénalité de quelque nature qu'elle soit ne sera acceptée par M.R.T. sauf accord préalable et écrit et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Toute clause contraire est réputée non écrite. A ce titre, M.R.T. n'accepte pas de débit d'office.

Seul le préjudice réellement subi, démontré et évalué par le Client pourra éventuellement donner lieu à indemnisation par M.R.T., après demande formulée auprès de M.R.T. et négociation avec ce dernier. Le Client devra, à cet égard, fournir à M.R.T. tout document attestant du préjudice réellement subi (bon de livraison, etc.). En cas de violation de la présente clause par le Client, M.R.T. pourra refuser toute nouvelle commande de produits et suspendre ses livraisons.

M.R.T. n'acceptera aucune pénalité de retard sous le motif de retard de livraison, si le client n'a pas fourni préalablement des prévisions de commandes ou de ventes, notamment lorsqu'il s'agit d'opération commerciale, mise en avant produit ou catalogue qui pourrait générer des volumes de commandes « hors normes » ou différent de historiques de ventes pour des opérations semblables.

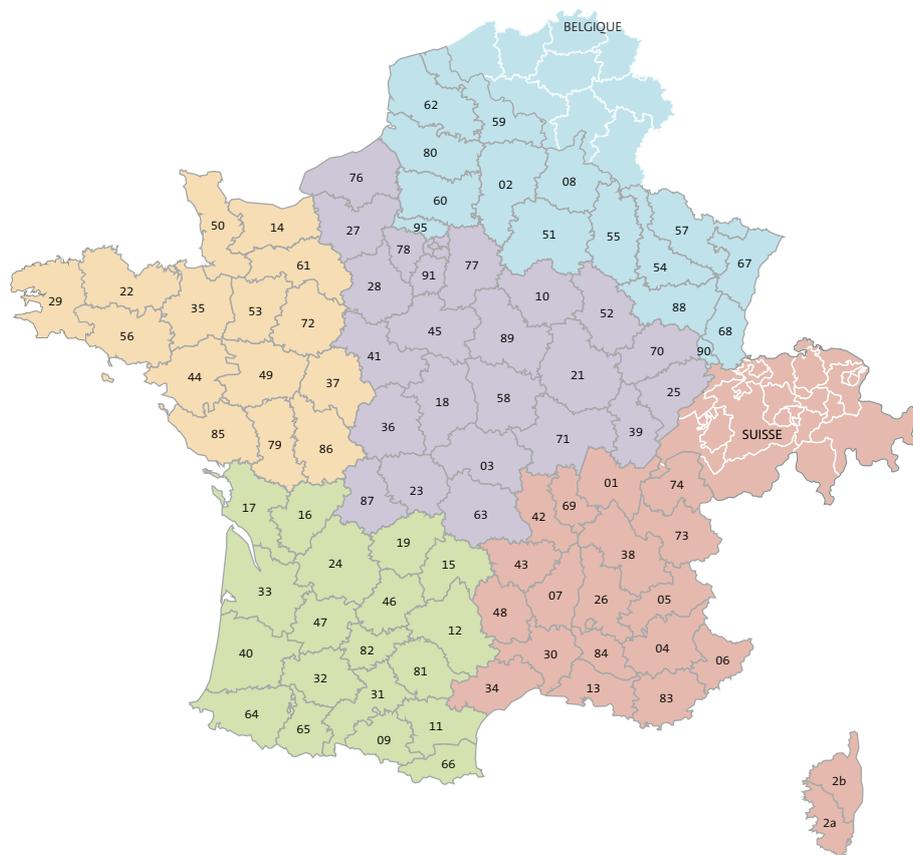
Le client devra préalablement (4 mois au moins avant la date de livraison souhaitée par le client) valider la faisabilité et les quantités avec le vendeur.

## 15. Compétence judiciaire et législation applicable:

Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre M.R.T. et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Barcelone.

L'ensemble des relations contractuelles entre M.R.T. et le Client issu de l'application des présentes Conditions Générales de Vente, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quelle qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit espagnol. Les dispositions issues de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandise, signée à Vienne le 11 avril 1980, sont inapplicables aux relations entretenues par M.R.T. avec ses Clients.

## • VOTRE CONTACT:



MAROC | TUNISIE | ALGÉRIE  
+212 662.892.032

Nord-Est & Belgique

☎ 06.29.78.24.38

Normandie IDF Centre

☎ 06.24.49.07.49

Sud-Est / Suisse / Corse / Outre-mer

☎ 06.07.00.51.07

Nord-Ouest

☎ 06.24.47.33.74

Grand Sud-Ouest

☎ 06.27.64.48.63

Pour plus d'info:



*Au fil de l'actu!*



### USINE DE GIJÓN

Avenida del príncipe de Asturias, s/n  
33211 Gijón  
Asturias - ESPAGNE

TÉLÉPHONE: +34 985.308.060

### USINE DE BARCELONE

C/ Montclar, 61 - Polígono Polizur  
08290 Cerdanyola del Vallès  
Barcelone - ESPAGNE

TÉLÉPHONE: +34 935.944.400

E-MAIL: salestm@moreda.com